



Pour cause, l'institution sous régionale a accordé le contrat de conception de la maquette de la nouvelle direction nationale du Cameroun à un consortium franco-français.

Suite à cette attribution aux sociétés françaises Ataub (Atelier d'architecture et d'urbanisme de la Bretèque) et Bati Concept, l'un des groupements en compétition pour ce contrat, le cabinet d'architectes JP Vigueur et associés en l'occurrence, qui s'est allié à Josket et Fatsons pour tenter de décrocher ce contrat, a saisi la BEAC par écrit, pour dire sa «stupéfaction» sur le choix fait par la Banque centrale des Etats de la CEMAC. «Lors de l'ouverture des offres financières, notre groupement a eu la note technique de 95,5/100, tandis que le suivant, Ataub/Bati Concept, vient avec la note technique de 86,1/100. A l'issue de cette ouverture des offres financières, notre groupement a présenté une offre de deux milliards sept cent vingt millions de francs Cfa (2 720 000 000 FCfa), y compris la mission OPC (Ordonnancement Pilotage et Contrôle), alors que celle du groupement Ataub-Bati Concept s'élève à deux milliards huit cent millions de francs Cfa (2 800 000 000 FCfa), sans la mission OPC.

Ce qui veut dire qu'en ajoutant les coûts de l'OPC, Ataub-Bati Concept va se retrouver avec une offre encore très cher.», écrit le cabinet JP Vigueur et associés. Et le contestataire de conclure : «si les règles de la sélection internationale sont respectées, et notamment l'article G du dossier de sélection, qui stipule que "la BEAC attribuera le marché au cabinet ayant

présenté la proposition conforme la mieux disante”, il est impossible que notre groupement, qui est premier en note technique et en même temps moins cher que le second, ne se retrouve pas adjudicataire. Conformément aux règles de procédure de la sélection internationale, nous demandons d’annuler cette attribution et de nous remettre dans nos droits». C’est le 2ème contrat attribué par la BEAC qui est ainsi contesté, en l’espace de deux mois.

En effet, l’attribution au groupe tchadien du BTP Sner (notamment sa filiale Afcorp), du contrat pour la construction de l’agence de la BEAC d’Ebolowa, dans la région du Sud du Cameroun, a suscité une vive contestation d’un concurrent. Dans une lettre datée du 25 février 2019, adressée au chef de l’Etat camerounais, Paul Biya, le promoteur de la société DNB International Sarl, qui soutient avoir eu la meilleure offre financière, dénonce l’attribution de ce contrat à une entreprise tchadienne, accusant au passage le gouverneur de la BEAC, Abbas Mahamat Tolli, d’avoir favorisé un compatriote n’ayant pas présenté la meilleure offre.